

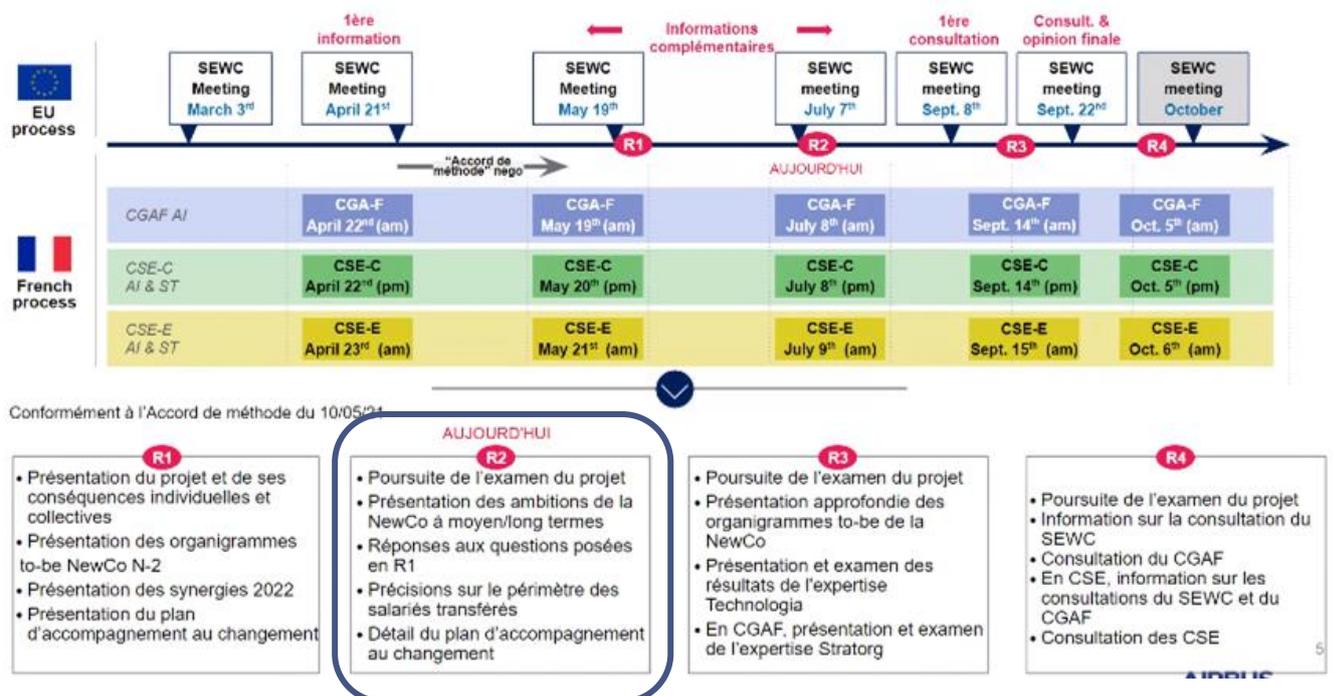
# FLASH INFO: C.S.E.-C et CSE-E Extraordinaires STELIA Aerospace

09/07/2021



## Réunions « R2 » dans le cadre de la procédure de création de la NewCo française.

### RAPPEL du calendrier de la procédure.



La direction a donné, ce jour, quelques précisions complémentaires sur la composition et le fonctionnement de la future NewCo.

- La NewCo sera présente sur 5 pays et 3 continents avec 12000 salariés, filiales comprises.
- Numéro 2 mondial des aérostructures (basé sur les résultats de 2019).
- Volonté de continuer la stratégie de STELIA Aerospace.
- Privilégier la qualité des Work Package livrés.

- L'organigramme de l'équipe projet a été communiqué par mail le 7 juillet.
- Des précisions ont été apportées sur l'organisation du Manufacturing Engineering. Celui-ci sera placé sous la responsabilité des établissements selon le modèle actuel d'Airbus Nantes et St Nazaire.

Concernant le volet social :

- Les 214 salariés (ETP) d'Airbus Toulouse amenés à rejoindre la NewCo seront informés dans les jours à venir.
- 72 personnes sous contrat NewCo restent sous rattachement organisationnel à Airbus commercial. Ils seront également informés dans les jours qui viennent.
- Une cinquantaine de postes sont identifiés en doublons/simplifications/adaptations....
  - Le repositionnement des personnes concernées sera traité via le processus habituel de mobilité.
  - Ces salariés seront informés dans les prochaines semaines.
  - Le volume de doublons étant très faible, la direction a confirmé hier l'absence de Plan de Sauvegarde de l'Emploi lié au projet NewCo.

**la CFE-CGC demande que les personnes concernées par des postes en doublons et adaptations soient informées au plus vite avec des propositions de redéploiement, afin d'éviter toute interrogation inutile.**

La Direction s'est engagée à répondre à l'ensemble des questions lors de la R3 (3ème étape du processus) planifiée mi-septembre.

**Une question ? Besoin d'informations complémentaires ?**

**N'hésitez pas à contacter vos élus locaux CFE-CGC ou votre Délégué Syndical CFE-CGC.**